

Bachelor responsable Qualité Hygiène sécurité environnement 2025-2026

14			91			35			84			70			35			49			56			0			0			0			7
14			105			140			224			294			329			378			434			434			434			434			441

☐ présence obligatoire sur l'école

■ Pour les apprentis uniquement - matérialisation des 5 jours de préparation d'examen : Il est reconnu par l'article L 6222-35 du Code du travail, un congé spécifique de cinq jours ouvrables pour la préparation directe des épreuves de leur formation. Ce droit à congé de 5 jours ouvrables s'exerce librement par l'apprenti.

[REDACTED] jour férié